



CALENDRIER RÉGIONAL PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ANNÉE 2016

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : **un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé et des dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.**

Le Service Concours et Examens du Centre de Gestion ne saurait être tenu pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.

Inscription

Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel se fait auprès du centre de gestion organisateur.

Les candidats doivent obligatoirement remplir un dossier d'inscription en respectant impérativement les dates et les lieux d'inscription indiqués sur le calendrier.

Pour les concours ou examens organisés par les centres de gestion de la Région AQUITAINE, les inscriptions s'effectuent pendant les périodes réglementaires :

- **soit en se préinscrivant en ligne sur le site internet du centre de gestion organisateur ;**
- **soit en adressant une demande écrite de dossier d'inscription par voie postale au centre de gestion organisateur**, accompagnée d'une enveloppe grand format (21 x 29.7 cm) libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie pour un envoi de 100 gr ;
- **soit en retirant le dossier d'inscription sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur.**

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par courriel.

Dans tous les cas, le dossier d'inscription ou le dossier de préinscription imprimé au format PDF, accompagné des pièces demandées, devra être déposé ou transmis par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (délai de rigueur) indiquée sur le calendrier.

ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.

Candidats reconnus travailleurs handicapés

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap. Pour obtenir ces aménagements, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- **le certificat médical établi par un médecin agréé** du département de résidence du candidat indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place ;
- **la notification de la décision** de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Concours et examens de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, communautés de communes, centres communaux d'action sociale, départements, régions... et établissements publics locaux.

Les concours

• Concours externe

L'accès au concours externe est fonction du niveau de titre ou diplôme détenu par le candidat :

- **Catégorie A** : (diplômes de niveau II ou plus : licence, maîtrise, MASTER...);
- **Catégorie B** : (diplômes de niveau III et IV : BAC, DUT, BTS...);
- **Catégorie C** : (diplômes de niveau V : CAP, BEP, DNB...).

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours).

• Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

• Troisième concours

Le troisième concours est ouvert, pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre années dans les mêmes fonctions que le cadre d'emplois d'accueil. Sont exclues du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale organise, chaque année, des concours de recrutement accessibles sans conditions d'âge à l'exception de la filière Sécurité.

A l'issue de ces concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude d'une durée initiale de validité d'un an, renouvelable deux fois, sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un emploi à l'issue de la première ou de la deuxième année d'inscription. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale.

ATTENTION : LA REUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT.

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

Les examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

LES COORDONNEES DES CENTRES DE GESTION MENTIONNES DANS LE CALENDRIER SONT RÉPERTORIEES EN DERNIERE PAGE

FILIERE ADMINISTRATIVE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p>CONCOURS</p> <p>ATTACHÉ TERRITORIAL</p> <p>Catégorie A</p> <p>Externe, Interne et 3^{ème} Concours</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et social - Analyste - Animation - Urbanisme et développement du territoire 	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 Juillet 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p>	<p>Inscriptions du 05/04/2016 au 11/05/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 19/05/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 24/11/2016</p>	<p>Pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, des Deux Sèvres, de la Dordogne, du Gard, du Gers, de la Gironde, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Vienne, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Vienne</p> <p>CDG de la Gironde www.cdg33.fr</p>

FILIERE ADMINISTRATIVE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p>CONCOURS</p> <p>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p>Catégorie C</p> <p>Externe, Interne et 3^{ème} Concours</p>	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 17/03/2016</p>	<p>Pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne</p> <p>CDG des Landes www.cdg40.fr</p>

FILIERE ADMINISTRATIVE
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">EXAMEN Avancement de grade</p> <p>RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 29/09/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour la Région AQUITAINE</p> <p style="text-align: center;">CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p>
<p style="text-align: center;">EXAMEN Avancement de grade</p> <p>RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 29/09/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour la Région AQUITAINE</p> <p style="text-align: center;">CDG de la Dordogne www.cdg24.fr</p>
<p style="text-align: center;">EXAMEN Promotion interne</p> <p>RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et comptant :</p> <p>1° Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;</p> <p>2° Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 29/09/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour la Région AQUITAINE</p> <p style="text-align: center;">CDG des Landes www.cdg40.fr</p>

FILIERE TECHNIQUE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">CONCOURS</p> <p style="text-align: center;">TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p> <p style="text-align: center;">Externe, Interne et 3^{ème} Concours</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments, génie civil - Réseaux, voirie et infrastructures - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - Aménagement urbain et développement durable - Déplacements, transports - Espaces verts et naturels - Ingénierie, informatique et systèmes d'information - Services et intervention techniques - Métiers du spectacle - Artisanat et métiers d'art 	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 10 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre aux missions du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 14/04/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p>CDG organisateurs par spécialité :</p> <p style="text-align: center;">Bâtiments, génie civil CDG de la Haute-Vienne – www.cdg87.fr</p> <p style="text-align: center;">Réseaux, voirie et infrastructures CDG de l'Aude – www.cdg11.fr</p> <p style="text-align: center;">Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p style="text-align: center;">Aménagement urbain et développement durable CDG du Tarn – www.cdg81.fr</p> <p style="text-align: center;">Déplacements, transports CDG de la Haute-Garonne – www.cdg31.fr</p> <p style="text-align: center;">Espaces verts et naturels CDG des Pyrénées-Orientales www.cdg66.fr</p> <p style="text-align: center;">Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG du Gard – www.cdg30.fr</p> <p style="text-align: center;">Services et intervention techniques CDG des Landes – www.cdg40.fr</p> <p style="text-align: center;">Métiers du spectacle CDG de Lot-et-Garonne – www.cdg47.fr</p> <p style="text-align: center;">Artisanat et métiers d'art CDG de l'Hérault – www.cdg34.fr</p>

FILIERE TECHNIQUE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">CONCOURS</p> <p style="text-align: center;">TECHNICIEN TERRITORIAL</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p> <p style="text-align: center;">Externe, Interne et 3^{ème} Concours</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments, génie civil - Réseaux, voirie et infrastructures - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - Aménagement urbain et développement durable - Déplacements, transports - Espaces verts et naturels - Ingénierie, informatique et systèmes d'information - Services et intervention techniques - Métiers du spectacle - Artisanat et métiers d'art 	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre aux missions du grade de technicien territorial.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 14/04/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p>CDG organisateurs par spécialité :</p> <p style="text-align: center;">Bâtiments, génie civil CDG de l'Hérault – www.cdg34.fr</p> <p style="text-align: center;">Réseaux, voirie et infrastructures CDG de la Haute-Garonne – www.cdg31.fr</p> <p style="text-align: center;">Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG de la Dordogne – www.cdg24.fr CDG de la Lozère – www.cdg48.fr</p> <p style="text-align: center;">Aménagement urbain et développement durable CDG de la Gironde – www.cdg33.fr</p> <p style="text-align: center;">Déplacements, transports CDG de la Gironde – www.cdg33.fr</p> <p style="text-align: center;">Espaces verts et naturels CDG de la Corrèze – www.cdg19.fr</p> <p style="text-align: center;">Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de Tarn et Garonne – www.cdg82.fr</p> <p style="text-align: center;">Services et intervention techniques CDG des Landes – www.cdg40.fr</p> <p style="text-align: center;">Métiers du spectacle CDG de Lot-et-Garonne – www.cdg47.fr</p> <p style="text-align: center;">Artisanat et métiers d'art CDG de l'Hérault – www.cdg34.fr</p>

FILIERE TECHNIQUE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">CONCOURS</p> <p style="text-align: center;">ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie C</p> <p style="text-align: center;">Externe, Interne</p> <p><u>SPECIALITES ET OPTIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers Options ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> • Agent d'exploitation de la voirie publique • Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) - Espaces naturels, espaces verts Option ouverte : <ul style="list-style-type: none"> • Employé polyvalent des espaces verts et naturels - Restauration Option ouverte : <ul style="list-style-type: none"> • Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) - Environnement, hygiène Options ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> • Propreté urbaine, collecte des déchets • Hygiène et entretien des locaux et espaces publics - Conduite de véhicules Option ouverte : <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de véhicules poids lourds 	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 04/08/2015 au 09/09/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 17/09/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 19/01/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne</p> <p>CDG organisateurs par spécialité :</p> <p style="text-align: center;">Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers CDG de Lot-et-Garonne www.cdg47.fr</p> <p style="text-align: center;">Espaces naturels, espaces verts CDG des Landes www.cdg40.fr</p> <p style="text-align: center;">Restauration CDG de la Gironde www.cdg33.fr</p> <p style="text-align: center;">Environnement, hygiène CDG de la Dordogne www.cdg24.fr</p> <p style="text-align: center;">Conduite de véhicules CDG des Landes www.cdg40.fr</p>

FILIERE TECHNIQUE
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">1^{er} EXAMEN Promotion interne</p> <p style="text-align: center;">INGENIEUR TERRITORIAL</p> <p style="text-align: center;">Catégorie A</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie, gestion technique et architecture - Infrastructures et réseaux - Prévention et gestion des risques - Urbanisme, aménagement et paysages - Informatique et systèmes d'information 	<p>Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p>	<p>Inscriptions du 12/01/2016 au 10/02/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 18/02/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 16/06/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p style="text-align: center;">CDG de la Gironde www.cdg33.fr</p>
<p style="text-align: center;">2^{ème} EXAMEN Promotion interne</p> <p style="text-align: center;">INGENIEUR TERRITORIAL</p> <p style="text-align: center;">Catégorie A</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.</p>	<p>Inscriptions du 12/01/2016 au 10/02/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 18/02/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 16/06/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p style="text-align: center;">CDG de la Lozère www.cdg48.fr</p>

FILIERE TECHNIQUE
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">EXAMEN Avancement de grade</p> <p style="text-align: center;">ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie C</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers - Espaces naturels, espaces verts - Mécanique, électromécanique - Restauration - Environnement, hygiène - Communication, spectacle - Logistique et sécurité - Artisanat d'art - Conduite de véhicules 	<p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<p>Inscriptions du 04/08/2015 au 09/09/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 17/09/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 19/01/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour la Région AQUITAINE</p> <p>CDG organisateurs par spécialité :</p> <p>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers CDG de la Gironde - www.cdg33.fr CDG des Landes - www.cdg40.fr</p> <p>Espaces naturels, espaces verts CDG des Landes - www.cdg40.fr</p> <p>Mécanique, électromécanique CDG de Lot-et-Garonne - www.cdg47.fr CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p>Restauration CDG de la Gironde - www.cdg33.fr CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p>Environnement, hygiène CDG de la Dordogne - www.cdg24.fr CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p>Communication, spectacle CDG de Lot-et-Garonne - www.cdg47.fr CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p>Logistique et sécurité CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p>Artisanat d'art CDG de Lot-et-Garonne - www.cdg47.fr CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p> <p>Conduite de véhicules CDG des Landes - www.cdg40.fr</p>

FILIERE CULTURELLE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">CONCOURS</p> <p style="text-align: center;">ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie A</p> <p style="text-align: center;">Externe et Interne</p> <p><u>SPECIALITES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Archéologie - Archives - Inventaire - Musées - Patrimoine scientifique, technique et naturel 	<p><u>Externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p> <p><u>Interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p style="text-align: center;">Inscriptions du 29/09/2015 au 28/10/2015</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 05/11/2015</p> <p style="text-align: center;">1^{ère} épreuve 18 et 19/05/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour la région AQUITAINE</p> <p>CDG organisateur pour les spécialités :</p> <p style="text-align: center;">Archéologie Inventaire Musées CIG de la Grande Couronne http://www.cigversailles.fr</p> <p style="text-align: center;">Archives Patrimoine scientifique, technique et naturel CDG d'Ille-et-Vilaine - www.cdg35.fr</p>

FILIERE CULTURELLE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p>CONCOURS</p> <p>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p>Catégorie B</p> <p>Externe, Interne et 3^{ème} concours</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée - Bibliothèque - Archives 	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre aux missions du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.</p>	<p>Inscriptions du 29/09/2015 au 28/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 05/11/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 24/05/2016</p>	<p>Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p>CDG de la Charente-Maritime www.cdg17.fr</p>

FILIERE CULTURELLE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p>CONCOURS</p> <p>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES</p> <p>Catégorie B</p> <p>Externe, Interne et 3^{ème} concours</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée - Bibliothèque - Archives 	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre aux missions du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal.</p>	<p>Inscriptions du 29/09/2015 au 28/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 05/11/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 24/05/2016</p>	<p>Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p>Musée CDG de la Gironde - www.cdg33.fr</p> <p>Bibliothèque CDG de la Gironde - www.cdg33.fr</p> <p>Archives CDG de la Haute-Garonne www.cdg31.fr</p>

FILIERE CULTURELLE
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p align="center">EXAMEN Promotion interne</p> <p align="center">PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</p> <p align="center">Catégorie A</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musique - Danse - Art dramatique - Arts plastiques 	<p>Dans l'attente de la parution des textes réglementaires</p>	<p align="center">A déterminer</p>	<p align="center">A déterminer</p>
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade</p> <p align="center">ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p align="center">Catégorie B</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée - Bibliothèque - Archives - Documentation 	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p align="center">Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p align="center">1^{ère} épreuve 15/09/2016</p>	<p align="center">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p align="center">CDG de la Haute-Garonne www.cdg31.fr</p> <p align="center">CDG de la Vienne www.cdg86.fr</p>

FILIERE CULTURELLE
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade</p> <p>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p align="center">Catégorie B</p> <p>SPECIALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée - Bibliothèque - Archives - Documentation 	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 15/09/2016</p>	<p align="center">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p align="center">CDG de la Haute-Garonne www.cdg31.fr</p>
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade</p> <p>ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE</p> <p align="center">Catégorie C</p>	<p>Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 24/03/2016</p>	<p align="center">Pour la Région AQUITAINE</p> <p align="center">CDG de la Gironde www.cdg33.fr</p>

FILIERE MEDICO SOCIALE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p>CONCOURS</p> <p>PUÉRICULTRICE TERRITORIALE CADRE DE SANTÉ</p> <p>Interne sur titres 2^{ème} concours</p> <p>Catégorie A</p>	<p>Interne sur titres : ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>2^{ème} concours : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p>Inscriptions du 29/09/2015 au 28/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 05/11/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 07/04/2016</p>	<p>Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p>CDG des Pyrénées-Orientales www.cdg66.fr</p>
<p>CONCOURS</p> <p>CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ INFIRMIER ET TECHNICIEN PARAMÉDICAL</p> <p>Interne sur titres 2^{ème} concours</p> <p>Catégorie A</p> <p>SPECIALITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmier cadre de santé - Technicien paramédical 	<p>Interne sur titres : ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, soit du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des cadres d'emplois précités et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial ou de technicien paramédical.</p> <p>2^{ème} concours : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, soit au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p>Inscriptions du 12/01/2016 au 10/02/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 18/02/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 26/05/2016</p>	<p>Infirmier cadre de santé Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST CDG des Landes : www.cdg40.fr</p> <p>Technicien paramédical Pour le département de la Dordogne CDG du Doubs : www.cdg25.fr</p>

FILIERE MEDICO SOCIALE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
CONCOURS SUR TITRES INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX DE CLASSE NORMALE Catégorie A	Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3* et L. 4311-5** du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015 Date limite de dépôt le 15/10/2015 1 ^{ère} épreuve à compter du 02/02/2016	Pour la Région AQUITAINE CDG des Landes www.cdg40.fr

* 1° Soit le diplôme français d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;

2° Soit, si l'intéressé est ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

a) Un titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux délivré par l'un de ces Etats conformément aux obligations communautaires et figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de la santé ;

b) Un titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux délivré par un Etat, membre ou partie, conformément aux obligations communautaires, ne figurant pas sur la liste mentionnée au a, s'il est accompagné d'une attestation de cet Etat certifiant qu'il sanctionne une formation conforme à ces obligations et qu'il est assimilé, par lui, aux titres de formation figurant sur cette liste ;

c) Un titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux délivré par un Etat, membre ou partie, sanctionnant une formation d'infirmier responsable des soins généraux commencée dans cet Etat antérieurement aux dates figurant dans l'arrêté mentionné au a et non conforme aux obligations communautaires, s'il est accompagné d'une attestation de l'un de ces Etats certifiant que le titulaire du titre de formation s'est consacré, dans cet Etat, de façon effective et licite aux activités d'infirmier responsable des soins généraux pendant au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la délivrance de l'attestation ;

d) Un titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux délivré par l'ancienne Tchécoslovaquie, l'ancienne Union soviétique ou l'ancienne Yougoslavie ou qui sanctionne une formation commencée avant la date d'indépendance de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie ou de la Slovénie, s'il est accompagné d'une attestation des autorités compétentes de la République tchèque ou de la Slovaquie pour les titres de formation délivrés par l'ancienne Tchécoslovaquie, de l'Estonie, de la Lettonie ou de la Lituanie pour les titres de formation délivrés par l'ancienne Union soviétique, de la Slovénie pour les titres de formation délivrés par l'ancienne Yougoslavie, certifiant qu'il a la même validité sur le plan juridique que les titres de formation délivrés par cet Etat.

Cette attestation est accompagnée d'un certificat délivré par ces mêmes autorités indiquant que son titulaire a exercé dans cet Etat, de façon effective et licite, la profession d'infirmier responsable des soins généraux pendant au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la délivrance du certificat ;

e) Un titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux sanctionnant une formation commencée en Pologne ou en Roumanie antérieurement aux dates figurant dans l'arrêté mentionné au a et non conforme aux obligations communautaires, si cet Etat atteste que l'intéressé a exercé dans cet Etat, de façon effective et licite, la profession d'infirmier responsable des soins généraux pendant des périodes fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

3° Soit le diplôme d'infirmier ou d'infirmière délivré par l'école universitaire d'infirmiers de la Principauté d'Andorre

** diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique

FILIERE MEDICO SOCIALE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
CONCOURS SUR TITRES EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS Catégorie B	<p>Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 04/02/2016</p>	<p>Pour les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes</p> <p>CDG de la Gironde www.cdg33.fr</p>
CONCOURS SUR TITRES ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF Catégorie B <u>SPECIALITES</u> - Assistant de service social - Education spécialisée - Conseil en économie sociale et familiale	<p>1° Pour la spécialité « assistant de service social » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p>2° Pour la spécialité « éducation spécialisée » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p> <p>3° Pour la spécialité « conseil en économie sociale et familiale » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 06/10/2016</p>	<p>Pour la Région AQUITAINE</p> <p>CDG des Landes www.cdg40.fr</p>
CONCOURS SUR TITRES AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE Catégorie C <u>SPECIALITES :</u> - Aide-soignant - Aide médico-psychologique	<p>1° Pour la spécialité « aide-soignant » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique.</p> <p>2° Pour la spécialité « aide médico-psychologique » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatre après 1979.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 13/10/2016</p>	<p>Pour la Région AQUITAINE</p> <p>CDG des Landes www.cdg40.fr</p>

FILIERE MEDICO SOCIALE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
CONCOURS SUR TITRES AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE Catégorie C	<p>Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture et aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 07/03/2016</p>	<p>Pour la Région AQUITAINE</p> <p>CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p>
CONCOURS AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) DE 1^{ère} CLASSE Catégorie C Externe et 3^{ème} Concours	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 19/10/2016</p>	<p>Pour la Région AQUITAINE</p> <p>CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr</p>

FILIERE MEDICO SOCIALE
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade</p> <p align="center">PUÉRICULTRICE TERRITORIALE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ</p> <p align="center">Catégorie A</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</p>	<p>Inscriptions du 29/09/2015 au 28/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 05/11/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 07/04/2016</p>	<p align="center">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p align="center">CDG des Pyrénées-Orientales www.cdg66.fr</p>
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade</p> <p align="center">MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL TERRITORIAL PRINCIPAL</p> <p align="center">Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 11/02/2016</p>	<p align="center">A déterminer</p>
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade</p> <p align="center">AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p align="center">Catégorie C</p>	<p>Ouvert aux agents sociaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<p>Inscriptions du 08/03/2016 au 06/04/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 14/04/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 20/10/2016</p>	<p align="center">Pour la Région AQUITAINE</p> <p align="center">CDG de la Dordogne www.cdg24.fr</p> <p align="center">CDG des Landes www.cdg40.fr</p>

FILIERE SPORTIVE CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">CONCOURS</p> <p style="text-align: center;">EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p> <p style="text-align: center;">Externe et interne</p>	<p>Externe : : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p>	<p>Inscriptions du 04/08/2015 au 09/09/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 17/09/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 21/01/2016</p>	<p style="text-align: center;">Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p style="text-align: center;">CDG de la Gironde www.cdg33.fr</p>

FILIERE ANIMATION
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 09/02/2016 au 09/03/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/03/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 22/09/2016</p>	<p align="center">Pour la Région AQUITAINE CDG de Lot-et-Garonne www.cdg47.fr</p>
<p align="center">EXAMEN Avancement de grade ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade d'animateur et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 09/02/2016 au 09/03/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/03/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 22/09/2016</p>	<p align="center">Pour la Région AQUITAINE CDG de Lot-et-Garonne www.cdg47.fr</p>
<p align="center">EXAMEN Promotion interne ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.</p>	<p>Inscriptions du 09/02/2016 au 09/03/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/03/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 22/09/2016</p>	<p align="center">Pour la Région AQUITAINE CDG de Lot-et-Garonne www.cdg47.fr</p>

FILIERE ANIMATION

EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p>EXAMEN Avancement de grade</p> <p>ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p>Catégorie C</p>	<p>Ouvert aux adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<p>Inscriptions du 08/09/2015 au 07/10/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 15/10/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 22/03/2016</p>	<p>Pour la Région AQUITAINE</p> <p>CDG de Lot-et-Garonne www.cdg47.fr</p>

FILIERE SÉCURITÉ CONCOURS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
CONCOURS DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE Catégorie A Externe, Interne	<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 05/05/2015 au 03/06/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 11/06/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 11 et 12/01/2016</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>CIG de la Grande Couronne http://www.cigversailles.fr</p>
CONCOURS GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C Externe	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V.</p>	<p>Inscriptions du 13/10/2015 au 12/11/2015</p> <p>Date limite de dépôt le 20/11/2015</p> <p>1^{ère} épreuve 12/05/2016</p>	<p>Pour l'Interrégion GRAND SUD-OUEST</p> <p>CDG de la Haute-Garonne www.cdg34.fr</p>

FILIERE SÉCURITÉ
EXAMENS PROFESSIONNELS (réservés aux fonctionnaires territoriaux)

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
<p style="text-align: center;">EXAMEN Avancement de grade</p> <p>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 12/01/2016 au 10/02/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 18/02/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 23/06/2016</p>	<p style="text-align: center;">Organisation nationale</p> <p style="text-align: center;">CIG de la Petite Couronne http://www.cig929394.fr</p>
<p style="text-align: center;">EXAMEN Avancement de grade</p> <p>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Catégorie B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 12/01/2016 au 10/02/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 18/02/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 23/06/2016</p>	<p style="text-align: center;">Organisation nationale</p> <p style="text-align: center;">CIG de la Petite Couronne http://www.cig929394.fr</p>

Contacteur un centre de gestion

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
Tél. 04 68 77 79 79
cdg11@cdg11.fr - www.cdg11.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République
CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél. 05 46 27 47 00
www.cdg17.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Champeau
CS 90208
19007 TULLE
Tél. 05 55 20 69 40
accueil@cdg19.fr - www.cdg19.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne

MAISON DES COMMUNES
1 Bd. de Saltgourde - BP. 108
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9
Tél. 05 53 02 87 00
concours@cdg24.fr - www.cdg24.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
Tél. 04 66 38 86 86
cdg30@cdg30.fr - www.cdg30.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél. 05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 94 30
concours@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. 04 67 04 38 80
www.cdg34.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Village des collectivités territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35326 Thorigné Fouillard cedex
www.cdg35.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Maison des Communes
175 place de la Caserne Bosquet – BP 30069
40002 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. 05 58 85 80 00
www.cdg40.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne

53 rue de Cartou
CS 80050
47901 AGEN CEDEX 9
Tél. 05 53 48 00 70
service.concours@cdg47.fr - www.cdg47.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère

11 boulevard des Capucins
48000 MENDE
Tél. 04 66 65 30 03
cdg48@cdg48.fr - www.cdg48.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Maison des Communes - Cité administrative
Rue Auguste Renoir - CS 40609
64006 PAU CEDEX
Tél. 05 59 84 40 40
www.cdg-64.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales

6 rue de l'Ange - BP 901
66901 PERPIGNAN
Tél. 04 68 34 88 66
www.cdg66.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél. 05 63 60 16 50
cdg81@cdg81.fr - www.cdg81.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 21 62 00
www.cdg82.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Téléport 2 - Avenue René Cassin - CS 20205
86962 FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. 05 49 49 12 10
cdg86@cg86.fr - www.cdg86.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne

55 rue de l'ancienne école normale
d'instituteurs - BP339
87009 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 30 08 40
www.cdg87.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France

15 Rue Boileau - BP 855
78000 Versailles Cedex
Tél. 01 39 49 63 60
cigversailles@cigversailles.fr
www.cigversailles.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la petite Couronne de la Région Ile-de-France

157, Avenue Jean Lolive
93698 PANTIN CEDEX
Tél. 01 56 96 80 80
<http://www.cig929394.fr>

L'interrégion Grand Sud-Ouest

L'interrégion Grand Sud-Ouest regroupe les régions suivantes :

Limousin,
Poitou-Charentes,
Aquitaine,
Midi-Pyrénées,
Languedoc-Roussillon

Soit 25 départements :

Ariège, Aude, Aveyron, Charente,
Charente-Maritime, Corrèze, Creuse,
Dordogne, Gard, Haute-Garonne, Gers,
Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Pyrénées-Atlantiques,
Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales,
Deux-Sèvres, Tarn, Tarn et Garonne,
Vienne, Haute-Vienne